



COMMUNIQUE DE PRESSE

NicOx annonce le succès de son augmentation de capital de 130 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Sophia Antipolis, France. Le 14 février 2007. www.nicox.com

NicOx S.A. (Eurolist : COX) annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires annoncée le 22 janvier 2007. Le produit total brut de l'offre s'élève à €129 667 669 par l'émission de 9 131 526 actions nouvelles à un prix de souscription de €14,20 par action.

Eric Castaldi, Directeur Financier de NicOx, a déclaré : « Cette importante nouvelle opération de financement traduit une reconnaissance significative du portefeuille de produits de NicOx ainsi que de son positionnement stratégique, et nous sommes sensibles à la confiance manifestée tant par les actionnaires existants que par de nouveaux investisseurs. Ce financement renforce significativement la Société et nous envisageons l'avenir avec optimisme, résolument décidés à accroître la valeur de NicOx pour nos actionnaires. »

Cette augmentation de capital permettra à NicOx d'avancer le développement de son portefeuille de produits dans ses domaines thérapeutiques principaux que sont les maladies inflammatoires et cardiométaboliques et en particulier le composé phare de NicOx, le naproxinod, en phase 3 de développement clinique pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose.

La demande totale d'actions nouvelles s'est élevée à €227 millions, avec par conséquent une offre souscrite 1,75 fois. 8 820 114 actions nouvelles représentant 96,6% des actions nouvelles à émettre ont été souscrites par exercice des droits de souscription à titre irréductible. La souscription à titre réductible a porté sur 7 180 555 actions et ne sera donc que partiellement allouée, avec l'émission de 311 412 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles à émettre au titre de cette augmentation de capital interviendront le 16 février 2007. Les 9 131 526 actions nouvelles qui seront émises le 16 février 2007 représentent 24,00% du capital social de NicOx avant augmentation du capital et 19,35% après augmentation. Les actions nouvelles émises seront assimilées aux actions anciennes et négociables sur l'Eurolist d'EuronextTM Paris sous le code ISIN FR0000074130. Le capital social ordinaire de NicOx sera donc composé de 47 179 559 actions à compter du 16 février 2007.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS était garantie par un syndicat bancaire dirigé par Merrill Lynch International et UBS Investment Bank en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés de l'offre et comprenant Lazard-NATIXIS et Piper Jaffray, agissant en tant que Chefs de File Associés.

NicOx S.A. (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA), est une société biopharmaceutique orientée produit dédiée au développement de médicaments donneurs d'oxyde nitrique visant des domaines où il existe de réels besoins médicaux. NicOx vise les domaines thérapeutiques de la douleur et de l'inflammation, ainsi que des maladies cardiométaboliques. Ses ressources sont concentrées sur deux composés phares, naproxinod (précédemment HCT 3012) en phase 3 de développement pour le traitement de l'arthrose, et NCX 4016, en phase 2 pour le traitement du diabète de type 2. NicOx dispose de partenariats stratégiques avec des sociétés pharmaceutiques parmi les plus importantes à l'échelle mondiale, dont Pfizer Inc et Merck and Co., Inc.

Le siège de NicOx S.A. se situe à Sophia-Antipolis, France. NicOx est une société publique cotée sur Eurolist d'EuronextTM Paris (segment : Next Economy).



Le prospectus visé par l'AMF le 18 janvier 2007 sous le numéro 07-021 composé du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.06-0140 le 17 mars 2006 et de son actualisation déposée à l'AMF sous le numéro D.06-0140-A01 le 18 janvier 2007 et d'une note d'opération, est disponible sans frais auprès de NicOx S.A. ainsi que sur les sites Internet de NicOx S.A (www.nicox.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Une notice a été publiée dans le Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 22 janvier 2007. L'attention du public est attirée sur la rubrique « facteurs de risques » du prospectus.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. NicOx S.A n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l' « Ordonnance »); (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourraient être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitée.

Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de NicOx peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque qui sont décrits dans le Prospectus de NicOx.

CONTACT:

NicOx: www.nicox.com

Karl Hanks • Manager of Corporate Relations and Market Analysis • Tel +33 (0)4 97 24 53 00 • hanks@nicox.com